



Traité Sanhedrin

Michna 6 - Chapitre 3

כיצד בודקין את העדים: היו מכניסין אותם, ומאיימין עליהם, ומוציאין את כל האדם לחוץ, ומשיירין את הגדול שבהן; ואומרין לו אמור היאך אתה יודע שזה חייב לזה. אם אמר הוא אמר לי חייב אני לו, איש פלוני אמר לי שהוא חייב לו--לא אמר כלום: עד שיאמר בפנינו הודה לו, שהוא חייב לו מאתיים זוז. היו מכניסין את השני, ובודקין; נמצאו דבריהן מכוונין, נושאים ונותנים בדבר. שניים אומרין זכאי, ואחד אומר חייב--זכאי; שניים אומרין חייב, ואחד אומר זכאי--חייב. אחד אומר זכאי, ואחד אומר חייב, אפילו שניים מזכין או מחייבין, ואחד אומר איני יודע--יוסיפו הדיינים.

Comment examine-t-on les témoins (pour s'assurer de leur véracité) ? On les reçoit dans une pièce, on les met en garde très sévèrement (contre la gravité d'un faux témoignage). On les fait sortir tous dehors et on garde le plus grand (le plus important) d'entre eux, et on lui demande : dis-(nous), comment sais-tu que celui-ci a une dette envers celui-là ? S'il répond : lui-même m'a dit : je lui dois (ou bien) un tel m'a dit qu'il lui doit, c'est comme s'il n'avait rien dit. (Son témoignage n'aura de valeur) que s'il déclare : en notre présence, celui-ci a reconnu à l'autre qu'il lui doit deux cents zouz. Ensuite on fait entrer le deuxième, et on l'interroge. Si leurs réponses sont concordantes, on ouvre un débat sur l'affaire. Si deux (juges) disent : acquitté, et un dit coupable, il est acquitté. Deux disent : coupable, et un dit : acquitté, il est coupable. L'un dit coupable, et un dit acquitté, il est coupable. L'un dit : coupable, l'autre dit : acquitté, même si deux sont pour l'acquiescement ou deux pour la culpabilité, et que le troisième dit : je ne sais pas, on ajoute des juges (parce que le jugement doit être rendu avec les avis de trois juges).



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions